



## Demande de permis de conduire pour la catégorie

A	A35 kW	A1	B	B1	C	C1	118	D	D1	BE	CE	C1E	DE	D1E	F	G	M	TPP 121
---	-----------	----	---	----	---	----	-----	---	----	----	----	-----	----	-----	---	---	---	------------

### 1. Indications personnelles (prire d'utiliser des majuscules et des minuscules et d'écrire en noir)

Nom (nom de naissance à spécifier s'il diffère de l'actuel nom de famille):

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom(s):

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rue, n°:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NPA: Localité:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lieu(x) d'origine/canton(s) (pays d'origine pour les ressortissants étrangers):

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

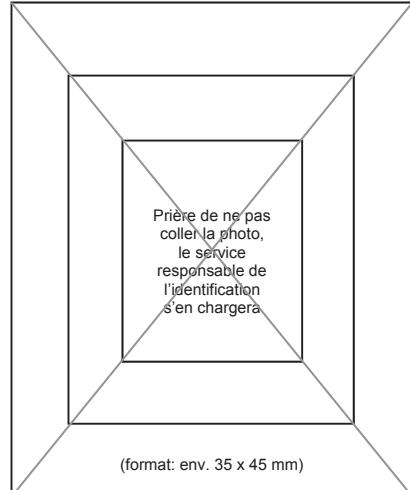
Date de naissance (jour/mois/année)  féminin  masculin

Domicile précédent: jusqu'au

**Timbre et signature de l'expert de la circ mil ➔**  
Le signataire certifie l'exactitude des indications personnelles ainsi que l'authenticité de la photo et de la signature du militaire.

N° d'expert:

▼ Signature du (de la) requérant(e) (en noir dans ce rectangle) ▼



Contrôle de la demande	ADMAS	Médecin	Course de contrôle	Théorie	Restrictions	(N° d'enregistrement)
------------------------	-------	---------	--------------------	---------	--------------	-----------------------

### 2 Maladies, handicaps et consommation de substances

2.1 Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison:

- diabète (*diabetes mellitus*) ou autre maladie métabolique?
- maladie cardiovaskulaire (forte variation de la pression sanguine, crise cardiaque, thrombose, embolie, arythmie cardiaque, etc.)?
- maladie oculaire?
- maladie respiratoire (hormis les refroidissements)?
- maladie abdominale?
- maladie du système nerveux (sclérose multiple, Parkinson, maladies entraînant une paralysie)
- maladie rénale?
- somnolence diurne accrue?
- douleurs chroniques?
- blessures consécutives à un accident incomplètement guéries (blessures crâno-cérébrales, dorsales ou des extrémités)?
- maladies entraînant des troubles cérébraux (troubles de la concentration, de la mémoire, des réflexes, etc.)?

oui  non

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert:

- de problèmes liés à l'alcool, aux stupéfiants et/ou à des médicaments?
- Si oui: avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (cure de désintoxication, traitement ambulatoire, etc.)?
- d'une maladie psychique (schizophrénie, psychose, maladie maniaco-dépressive, etc.)?
- Si oui: avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (stationnaire ou ambulatoire)?
- d'épilepsie ou de crises semblables?
- d'évanouissements, d'états de faiblesse, de maladies entraînant une somnolence accrue?

oui  non

2.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire un véhicule en toute sécurité?

oui  non

2.4 Remarques ou compléments aux données ci-dessus:

oui  non

### 3 Test de la vue (valable 24 mois) ➔ à remplir par un opticien ou un ophtalmologue agréé en Suisse ↵

3.1 Acuité visuelle: vision lointaine non corrigée

corrigée

D: \_\_\_\_\_ G: \_\_\_\_\_ D: \_\_\_\_\_ G: \_\_\_\_\_

3.2 Champ visuel horizontal

1<sup>er</sup> groupe médical  ≥120°  <120°  
2<sup>er</sup> groupe médical  ≥140°  <140°  
Perf:  non  oui  à droite  à gauche  en haut  en bas

3.3 Mobilité des yeux

Mobilité vers la droite en haut, la droite, la droite en bas, la gauche en haut, la gauche et la gauche en bas vérifiée

Diplopie:  non  oui, direction \_\_\_\_\_

3.4 Remarques: \_\_\_\_\_

3.5 Evaluation/exigences

1<sup>er</sup> groupe médical  
 satisfait sans correcteurs de vue  
 satisfait uniquement avec correcteurs de vue  
 non satisfait

2<sup>er</sup> groupe médical  
 satisfait sans correcteurs de vue  
 satisfait uniquement avec correcteurs de vue  
 non satisfait

Date: \_\_\_\_\_ Timbre/signature: \_\_\_\_\_

### 4 Tutelle et curatelle

Etes-vous mineur ou sous curatelle de portée générale?

oui  non

Si oui, indiquer le nom et l'adresse du représentant légal: \_\_\_\_\_

Quiconque obtient frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire (art. 97 LCR), et le permis pourra lui être retiré (art. 16 LCR).

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal (pour les personnes mineures ou sous curatelle de portée générale): \_\_\_\_\_



## Catégories de permis de conduire / sous-catégories

			Age minimal	Examen médical
A	motocycles;		2 ans de pratique de la conduite avec la catégorie A 35 kW	Non
A 35 kW	motocycles d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport entre la puissance et le poids à vide n'excède pas 0,20 kW/kg;	18 ans		Non
A1	motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm <sup>3</sup> et d'une puissance maximale de 11 kW;	15 ans: ≤ 50 cm <sup>3</sup> 16 ans: ≤ 125 cm <sup>3</sup>		Non
B	voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total supérieur à 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg;	17 ans		Non
B1	quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg;	18 ans		Non
C	voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total est supérieur à 3500 kg; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg;	18 ans		Oui
C1	voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg;	18 ans		Oui
C1/118	voitures automobiles du service du feu dont le poids total excède 7500 kg;	18 ans		Oui
D	voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg;	21 ans		Oui
D1	voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg;	21 ans		Oui
BE	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B;	17 ans		Non
CE	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg;	18 ans		Oui
C1E	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12 000 kg;	18 ans		Oui
DE	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg;	21 ans		Oui
D1E	ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12 000 kg et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans		Oui
<b>Catégories spéciales</b>				
F	véhicules automobiles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, à l'exception des motocycles;	16 ans 18 ans		Non Non
G	véhicules automobiles agricoles et forestiers ainsi que chariots de travail, chariots à moteur et tracteurs immatriculés en tant que véhicules industriels utilisés pour des courses à caractère agricole et forestier, dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux;	14 ans		Non
M	cyclomoteurs.	14 ans		Non
<b>Transport professionnel de personnes</b>				
TPP/121	transport professionnel de personnes au moyen de véhicules des catégories B ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F; l'autorisation est comprise dans les catégories D ou D1.	1 an de pratique de la conduite avec un véhicule de la catégorie correspondante		Oui

Annexes:	
<input type="checkbox"/> Une photo passeport en couleur (format: env. 35 x 45 mm)	<input type="checkbox"/> Permis de séjour pour étrangers
<input type="checkbox"/> Permis de conduire (original)	<input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage pour conducteur de camions
<input type="checkbox"/> Permis de conduire étranger	<input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage pour mécanicien en motocycles
<input type="checkbox"/> Attestation délivrée pour le cours de premiers secours	<input type="checkbox"/> _____